




NOTICE TECHNIQUE

Traitement de Surface

Code : 810131	ANTOX 75 E	
Date : 15/12/99	Indice : A	Etablie par : P. RAPHARD

PRECAUTIONS D'EMPLOI		
		VETEMENTS De PROTECTION
LUNETTES OBLIGATOIRES	PORT DE GANTS OBLIGATOIRE	
		 C - CORROSIF

INFORMATIONS PRODUIT

- **Type de produit** : dégraissant acide.
- **Applications** : aciers inoxydables austénitiques.
- **Utilisation** : immersion, pulvérisation ou circulation .

APPLICATION

Elimination des souillures grasses et de la rouille erratique.
Nettoyage et désincrustation des surfaces (rénovation).

UTILISATION

- L'ANTOX 75 E s'emploie à différentes concentrations, selon le type d'application :
 - Par pulvérisation : 100 %
 - Par immersion : 30 %
 - Par circulation : 30 % } dans l'eau déminéralisée
si spécification nucléaire
- Temps de réaction recommandé : 15 à 30 minutes
- Le traitement doit être suivi d'un rinçage soigné à l'eau froide.
- Stocker le produit hors gel.

CARACTERISTIQUES

ANTOX 75 E : liquide incolore
Masse Vol. (Kg/l) à 20°C : 1,290 ± 0,020
pH à 10 g/l : 1,9 ± 0,01
Exempt d'acide chlorhydrique et de chlorures.

La composition de l'**ANTOX 75 E** et les procédures d'élaboration et de contrôle le qualifient pour les équipements/composants destinés au nucléaire.

L'ANTOX 75 E est conforme aux spécifications du RCCM-F-6000

CONDITIONNEMENT

- Polybonbonne de 5 kg
- Polybonbonne de 30 kg

CONTROLE DU BAIN

Concentration, acidité totale et chlore si spécifié.
Mesures effectuées en nos laboratoires

ETIQUETAGE DU BAIN (à la concentration maximum conseillée)

Corrosif. Acide phosphorique en solution.
Dégraissant acide. pH <1. Rouge.

SECURITE

Produit corrosif en cas d'inhalation ou d'ingestion.
Le contact avec la peau peut provoquer des brûlures.

Pendant l'utilisation du produit, porter des lunettes de sûreté appropriées ainsi que des gants et des vêtements de protection.

En cas de contact avec les yeux, laver soigneusement à l'eau et consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imbibés de produit.

Se reporter à la fiche de données de sécurité pour toutes informations complémentaires.

REJETS

Se conformer à la législation en vigueur. Nos responsables technico-commerciaux et nos services techniques sont à votre disposition pour étudier, avec votre fournisseur en traitement d'effluents, le système d'épuration le mieux adapté.

Avant toute utilisation de ce produit, vous devez posséder sa fiche de données de sécurité. Si cela n'est pas le cas, merci bien de vouloir nous la demander.

Les informations contenues dans cette notice sont le résultat d'essais approfondis et de notre longue expérience. Elles sont destinées à informer notre clientèle, mais n'engagent pas notre responsabilité même en ce qui concerne des droits de propriété industrielle appartenant à des tiers, étant donné que l'utilisation des produits échappe à notre contrôle.

ATTENTION : Le régime et la répartition des eaux et la lutte contre la pollution sont régis par la loi N° 64/1245 du 16 décembre 1964 (J.O. du 18/12/64) complétée par le décret 70.872 du 25.9.70 (J.O. du 30/9/70) relatif à la biodégradabilité des détergents et par la circulaire du 4/7/72 (J.O. du 27/7/72) ainsi que l'arrêté du 26/9/85 (J.O. du 16/11/85) relatifs aux traitements de surface.